



CÉGEP DU VIEUX MONTRÉAL
DIRECTION DES SERVICES AUX ÉTUDIANTS

Entente au sujet de l'entretien des locaux des comités étudiants et de l'Exode

Entre

Le cégep du Vieux Montréal, corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel*, ayant son siège social au 255, rue Ontario Est, à Montréal, Québec, ici représenté par son directeur des Services aux étudiants et par sa directrice des ressources matérielles, ci-après nommé *Le Collège*.

Et

L'Association générale étudiante du CVM (AGECVM), corporation légalement constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies (partie III)* et accréditée en vertu de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations étudiantes*, ayant son siège social au cégep du Vieux Montréal, ici représentée par les personnes assumant les rôles de responsable général et de responsable aux affaires internes, ci-après nommée *L'AGECVM*.

Préambule

La présente entente au sujet de l'entretien des locaux des comités étudiants et de l'Exode est fondée sur la volonté des deux parties d'assurer un niveau de propreté et de salubrité conforme aux normes d'entretien des édifices publics.

Programme d'entretien : Comités étudiants

Les parties s'entendent sur la répartition des tâches, des échéanciers et des dispositions suivantes :

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE COLLÈGE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	LIEUX	ACTIVITÉS
Hebdomadaire	Corridors	Vider les poubelles
Octobre (Semaine de la relance)	Tous les locaux	Nettoyage du « high touch », surfaces horizontales, surfaces de travail. (Pour être nettoyées, les surfaces doivent être dégagées par les occupants.) Lavage des planchers
Janvier	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers
Mars (Semaine de la relance) : tournée de vérification *	Tous les locaux	Époussetage et nettoyage Lavage des planchers
Juin	Tous les locaux	Grand ménage : Nettoyage complet des surfaces, mobiliers. Nettoyage des planchers et application des finis lorsque applicable Dépoussiérer en hauteur (Les occupants doivent s'assurer de libérer le plancher et le mobilier afin de nous permettre de faire un nettoyage complet des espaces)

**En collaboration avec les services aux étudiants, une tournée de vérification est faite pendant la semaine de relance d'hiver dans les différents locaux des comités afin de vérifier la sécurité des lieux. L'AGECVM est avisée une semaine avant la tournée et est invitée à accompagner les représentants du Collège lors de celle-ci.*

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DES COMITÉS ÉTUDIANTS AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	LIEUX	ACTIVITÉS
Hebdomadaire	Tous les locaux	Sortir les poubelles dans le corridor (au besoin) Nettoyage des surfaces et des mobiliers Balayage des planchers Ramassage

L'AGECVM a la responsabilité de s'assurer que les tâches d'entretien à être assumées par les membres des comités soient réalisées. S'il y a constat que les activités d'entretien prévues ne sont pas accomplies par les membres d'un comité, un premier avertissement est transmis au comité par l'AGECVM pour corriger la situation dans un délai d'une semaine. En cas de récidive, les activités du comité dans le local seront suspendues et un suivi disciplinaire sera effectué par l'AGECVM. Tout travail de peinture dans les locaux doit faire l'objet d'une entente préalable entre les deux parties.

Programme d'entretien : L'Exode

Les parties s'entendent sur la répartition des tâches, des échéanciers et des dispositions suivantes :

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LE COLLÈGE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Quotidien	Vider les poubelles et vider le dépôt de matières recyclables devant l'Exode
Intersession automne-hiver et fin de session hiver	Salle à manger et aire de spectacle : Nettoyage complet des surfaces, mobiliers. Nettoyage des planchers Dépoussiérer en hauteur (Le comptoir et l'arrière du comptoir demeure la responsabilité de l'AGECVM.)

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES MEMBRES DE L'EXODE AU COURS D'UNE ANNÉE SCOLAIRE :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Quotidien	Vider les poubelles et la récupération dans les bacs devant L'Exode Balai, serpillère, lavage des tables, des comptoirs et du matériel de cuisine
Intersession automne-hiver et fin de session hiver	Lavage en profondeur des frigos, des présentoirs, des dessous de comptoirs et du matériel de cuisine (grille-pain, mini-four etc...)

L'AGECVM a la responsabilité de s'assurer que les tâches d'entretien à être assumées par les responsables de l'Exode soient réalisées. Elle doit s'assurer d'avoir un plan d'entretien régulier pour s'assurer de maintenir les lieux salubres et respecter les [normes du MAPAQ](#)/ équipe d'inspection des aliments de la ville de Mtl. Tout travail de peinture dans l'exode doit faire l'objet d'une entente préalable entre les deux parties.

ACTIVITÉS D'ENTRETIEN RÉALISÉES PAR LES LOCATAIRES DE L'EXODE LORS D'UN ÉVÉNEMENT :

PÉRIODE	ACTIVITÉS
Après l'événement	Vider les poubelles et la récupération dans les bacs devant l'exode Balai, serpillère, lavage des tables et des comptoirs

Matériel d'entretien

Fournit par le cégep	Fournit par l'AGECVM
<ul style="list-style-type: none">• Gros sacs poubelle;• Liquide désinfectant pour entretien.• Liquide désinfectant pour les mains jusqu'à épuisement du stock COVID;• Serpillère et tête de serpillère que les RM-pourront changer une fois par semaine.	<ul style="list-style-type: none">• Gants de ménage;• Guenilles;• Balai et porte poussière

Entrée en vigueur, modification et pérennité

La présente entente entre en vigueur le jour de sa signature par les parties.

Elle sera renouvelée automatiquement, d'année en année, le 30 avril, à moins que l'une ou l'autre des parties ne manifeste par écrit, avant le 31 mars, son intention de la modifier en tout ou en partie.

Toute modification aux présentes doit être approuvée et signée par les parties pour être valide.

Tout litige quant à l'interprétation ou l'application des présentes doit être signifié aux représentants désignés au comité d'échanges et de consultation AGEVCM/CVM.

En foi de quoi, les parties ont signé, ce _____ 2022.

Pour l'Association générale étudiante du CVM,

Pour le Cégep,

Responsable général

Jacques-Olivier Moffatt
Directeur des services aux étudiants

Responsable aux affaires internes

Marie-Josée Fiset
Directrice des ressources matérielles

Pour l'Association générale étudiante du CVM,

Pour le Cégep,

Responsable général

Jacques-Olivier Moffatt
Directeur des services aux étudiants

Responsable aux affaires internes

Marie-Josée Fiset
Directrice des ressources matérielles

